

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 43	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	Mme Marteau,
Le : 8 décembre 2023	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mme Simon, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	
	Vandrimare	MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Blavette, M. Bonneau, Mme Damois, M. Gavelle, M. Ziéliniski.

Pouvoirs : M. Cordier à M. Moëns, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Fouquet à Mme Bachelet, M. Herbin à Mme Malhaire, Mme Jullien à M. Dulondel, Mme Le Tourneur à Mme Biville.

Finances et affaires générales : Vente des parcelles AC n°68 et AC n°69 sur la commune de Lyons-la-Forêt : autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des domaines en date du 30 mai 2022 ;

Vu l'avis des membres de la commission finances et affaires générales en date du 20 novembre 2023 ;

La Communauté de communes est propriétaire des parcelles cadastrées AC n°68 et 69 sises au 1 route d'Etrépagny à Lyons-la-Forêt sur lesquelles ont été édifiés trois hangars d'une superficie totale de 300 m² occupés par le service voirie.

Dans le cadre de la politique d'optimisation de son patrimoine, des réflexions ont été menées à l'échelle de l'intercommunalité pour valoriser les bâtiments et/ou parcelles pas ou peu utilisés par les services communautaires et qui génèrent chaque année des coûts de maintenance et d'entretien.

Ainsi, il est aujourd'hui envisagé de vendre ce site d'une superficie totale de 10 530 m² en raison de l'évolution de l'activité du service voirie qui peut aujourd'hui être centralisée à Charleval.

Il est proposé de vendre ces parcelles au prix de 150 000 € au groupe MAHE.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise la cession des parcelles AC n°68 et AC n°69 sises à Lyons-la-Forêt au prix de 150 000 € au profit du groupe MAHE ou toute autre personnalité morale s'y substituant ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.